

25^e anniversaire de l'Initiative internationale sur les bassins hydrographiques

Commission mixte internationale

Résumé de l'atelier d'octobre 2023

Ottawa (Ontario)





Table des matières

Contexte	2
L'atelier	3
Suggestions de mesures à prendre sur les changements climatiques.....	4
Suggestions de mesures à prendre pour la collaboration avec les peuples autochtones	7
Suggestions de mesures à prendre pour améliorer les conseils de l'IIBH	11
Conclusions et prochaines étapes.....	16
Annexe A : Liste des participants	16
Annexe B : Ordre du jour de l'atelier.....	18
Annexe C : Fiche de travail sur les changements climatiques.....	20
Annexe D : Fiche de travail sur la collaboration avec les peuples autochtones.....	21
Annexe E : Fiche de travail sur l'amélioration des conseils de l'IIBH.....	22



Contexte

L'Initiative internationale sur les bassins hydrographiques (IIBH) a vu le jour il y a 25 ans, en 1998. Son objectif est d'aider la Commission mixte internationale (CMI) à prévenir et/ou à résoudre les problèmes transfrontaliers liés à l'eau le long de la frontière entre les États-Unis et le Canada. Elle repose sur la conviction que les communautés locales, si elles bénéficient d'une aide appropriée, sont les mieux placées pour résoudre les problèmes à l'échelle des bassins hydrographiques. L'IIBH offre une approche holistique de la gestion de l'eau qui permet aux conseils de la CMI d'acquérir une meilleure compréhension scientifique des problèmes. Les conseils sont alors en mesure de communiquer les résultats aux gestionnaires des ressources et aux communautés binationales concernées afin de soutenir les mesures de collaboration visant à répondre aux mandats relatifs aux bassins hydrographiques. Dans le cadre du 25^e anniversaire de l'IIBH, la CMI a organisé deux ateliers sur l'IIBH en 2023 afin de recevoir les commentaires et les conseils des membres des conseils sur ce qui fonctionne, ce qui pourrait être amélioré et les priorités pour les cinq prochaines années.

En avril 2023, près de 50 personnes, représentant les commissaires actuels et passés de la CMI, le personnel de la CMI, les membres des conseils de la CMI et le personnel des gouvernements du Canada et des États-Unis, se sont réunies à Washington pour réfléchir au passé, au présent et à l'avenir de l'IIBH. L'objectif de l'atelier d'avril était de réfléchir aux origines, aux réalisations et aux enseignements tirés au cours des 25 dernières années de l'IIBH, et de lancer un processus d'écoute des membres des conseils et des partenaires afin de déterminer les besoins, les opportunités et les défis les plus importants auxquels l'IIBH devra faire face au cours des trois à cinq prochaines années. Le résumé de l'atelier d'avril est disponible ici.

Une série de discussions en petits groupes et en séance plénière a permis de dégager cinq thèmes au cours de l'atelier d'avril. Ces idées ne sont pas présentées dans un ordre de priorité; elles sont énumérées avec des numéros pour en faciliter la consultation :

1. Adapter les modèles et les scénarios de changement climatique aux bassins hydrographiques locaux.
2. Soutenir une collaboration significative avec les peuples autochtones dans les efforts concernant les bassins hydrographiques.
3. Étudier l'intérêt de reconnaître et de soutenir les initiatives transfrontalières bien établies visant les bassins hydrographiques le long de la frontière internationale, qui fonctionnent en dehors de la CMI mais qui utilisent les principes et les pratiques de l'IIBH.



Figure 1 : Le conseiller de la CMI Adam Greeley fait une présentation sur le 25^e anniversaire de l'IIBH aux participants de l'atelier

- 
4. Élaborer et/ou affiner un plan de communication multi-objectifs.
 5. Renforcer les capacités de l'IIBH et des conseils internationaux de bassins hydrographiques et de contrôle.

Pour compléter l'atelier d'avril 2023 et le rapport connexe, et pour souligner le 25^e anniversaire de l'IIBH, la CMI a produit le rapport intitulé Initiative internationale sur les bassins hydrographiques : Rapport de présentation du 25^e anniversaire (disponible ici). Ce rapport présente un historique succinct de l'IIBH, passe en revue les concepts de base de l'approche par bassin hydrographique, met en évidence les réussites au cours des 25 premières années, identifie les défis transfrontaliers et examine la capacité de l'IIBH à aller de l'avant.

L'atelier

Compte tenu des résultats de l'atelier d'avril 2023, 51 personnes se sont réunies à Ottawa (et virtuellement) le 19 octobre 2023 pour poursuivre la conversation et commencer à élaborer des mesures spécifiques pour aborder trois des cinq thèmes qui ont émergé lors de l'atelier d'avril (voir l'annexe A pour la liste des participants et l'annexe B pour l'ordre du jour de l'atelier).

Les trois thèmes abordés lors de l'atelier d'octobre étaient les suivants :

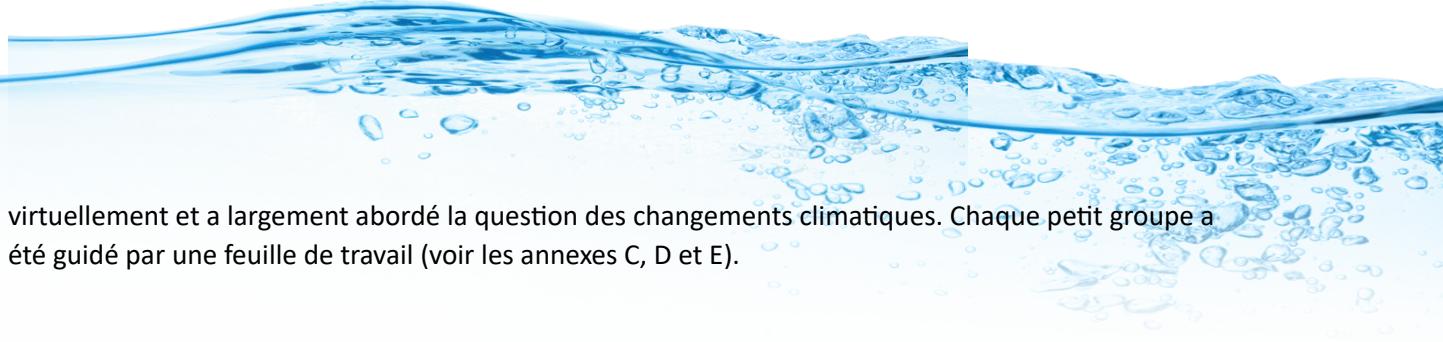
1. Adapter les modèles et les scénarios de changement climatique aux bassins hydrographiques locaux.
2. Soutenir une collaboration significative avec les peuples autochtones dans les efforts visant les bassins hydrographiques.
3. Renforcer les capacités de l'IIBH et des conseils internationaux de bassins hydrographiques et de contrôle.

Les deux autres questions soulevées lors de l'atelier d'avril 2023 seront traitées par le personnel de l'IIBH et d'autres membres de la CMI dans d'autres cadres.

Avant l'atelier, l'équipe d'animation (composée de cadres de l'IIBH et de l'animateur) a demandé aux participants d'indiquer le thème sur lequel ils souhaitaient se concentrer. L'équipe d'animation a ensuite créé six petits groupes, deux pour chacun des trois sujets. Un petit groupe s'est également réuni



Figure 2 : Le commissaire Henry Lickers fait le discours d'ouverture pour l'atelier d'octobre 2023 de l'IIBH



virtuellement et a largement abordé la question des changements climatiques. Chaque petit groupe a été guidé par une feuille de travail (voir les annexes C, D et E).

Les participants, dans leurs groupes de travail, se sont engagés dans des conversations animées pendant près de deux heures (ce qui a compris un déjeuner de travail), puis ont fourni les résultats de leur dialogue et de leurs délibérations à tous les autres participants en séance plénière. L'équipe d'animation a synthétisé les résultats de chaque thème et a pris quelques libertés pour organiser, clarifier et amplifier les propositions de mesures à prendre qui ont émergé au cours de l'atelier.

Suggestions de mesures à prendre sur les changements climatiques

L'un des plus importants besoins, défis et opportunités soulevés lors de l'atelier de l'IIBH d'avril 2023 a été d'*adapter les modèles et scénarios de changements climatiques aux bassins hydrographiques locaux*.

Outre cet objectif global, plusieurs stratégies initiales ont été mises de l'avant (veuillez noter que ces stratégies sont numérotées pour en faciliter la consultation et ne suggèrent aucun ordre de priorité).

1. Profiter de l'occasion pour montrer comment intégrer la science occidentale et le savoir autochtone dans les bassins hydrographiques avec notre frontière commune.
2. Envisager la possibilité de créer une équipe de consultants sur les changements climatiques pour soutenir ce type d'effort. Par exemple, le groupe de consultants du bassin hydrographique de la rivière Sainte-Croix.
3. Encourager les conseils internationaux de bassins hydrographiques à créer une sorte de comité sur les changements climatiques et à intégrer des stratégies de résilience dans les plans de travail.
4. Fournir aux conseils internationaux de bassins hydrographiques un modèle ou un document d'orientation pour soutenir le processus d'adaptation des modèles et des scénarios de changements climatiques aux bassins hydrographiques locaux.



Figure 3 : L'animateur Matt McKinney s'adresse aux participants de l'atelier



Les participants qui ont abordé ce sujet lors de l'atelier d'octobre ont proposé les mesures à prendre suivantes. Veuillez noter que ces propositions de mesures à prendre ne sont pas nécessairement présentées dans un ordre de priorité et qu'elles sont numérotées pour en faciliter la consultation. Pour chaque mesure proposée, il a été demandé aux participants d'indiquer qui est responsable de la mise en œuvre de la mesure, et dans quel délai.

Mesure n° 1 : Envisager de reformuler l'objectif pour ce thème en fonction de la nécessité d'intégrer les différents modèles les uns aux autres. Les participants suggèrent de réviser l'objectif comme suit : « *Encourager la CMI à créer un carrefour sur les changements climatiques pour soutenir le travail des conseils de l'IIBH lié au climat, et encourager les conseils à créer un comité sur les changements climatiques et à intégrer des stratégies de résilience dans les plans de travail.* »

Mesure n° 2 : Mettre en place un comité directeur à large assise afin de créer un plan de travail pour la conception d'un carrefour climatique de l'IIBH, y compris l'identification de sources de financement. Bâtir sur les leçons tirées des travaux d'harmonisation des données réalisés au cours des dernières années.

Responsabilité : Personnel de la CMI

Délai : Immédiatement

Mesure n° 3 : Communiquer avec chaque conseil et demander des volontaires pour participer au comité directeur. Il est à noter que certains conseils peuvent avoir le même participant – c.-à-d. une personne représentant plusieurs conseils et/ou communautés autochtones. Déterminer si c'est la bonne occasion de mettre à contribution (et de coordonner) un ou plusieurs modélistateurs, au moins en tant que personnes-ressources et experts.

Responsabilité : Conseils

Délai : Décembre 2023

Mesure n° 4 : Le comité directeur devrait élaborer un ordre du jour pour un atelier de deux jours, ce qui devrait comprendre l'établissement d'objectifs et de résultats escomptés et l'identification du matériel nécessaire pour l'atelier (à commencer par le *Cadre d'orientation sur les changements climatiques* (COCC) (2017), et la réalisation par ailleurs de tout travail à effectuer avant l'atelier. Le champ d'action initial du comité directeur pourrait inclure, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- a) Préciser qui doit faire quoi, y compris les secteurs public, privé et des ONG.
- b) Clarifier le champ d'action initial du carrefour climatique.



Figure 4 : Participants à l'atelier

- c) Élaborer un cadre théorique pour la création et l'administration du carrefour climatique, y compris, mais sans s'y limiter, l'élaboration de protocoles pour ce qui suit :
- 1) Les communications.
 - 2) La collaboration avec les peuples autochtones.
 - 3) La participation des parties prenantes.
 - 4) L'information et l'éducation du public.
 - 5) La gestion des données existantes.
 - 6) Les accords de partage des données.
 - 7) Combler les lacunes en matière de données.
 - 8) Aborder les aspects socio-économiques des changements climatiques.
 - 9) Encourager les conseils internationaux de bassins hydrographiques à créer un certain type de comité sur les changements climatiques et à intégrer des stratégies de résilience dans les plans de travail, en partie en fournissant aux conseils un modèle ou un document d'orientation pour soutenir le processus d'adaptation des modèles et des scénarios de changements climatiques aux bassins hydrographiques locaux.
 - 10) Fournir une formation sur ce sujet aux conseils des bassins hydrographiques et de contrôle, y compris aux peuples autochtones et aux champions locaux.
 - 11) Cerner les contraintes liées à l'adaptation des modèles et des scénarios de changements climatiques aux bassins hydrographiques locaux (p. ex. répondre à la nécessité de disposer de données homogènes de part et d'autre de la frontière internationale; souligner l'importance de clarifier l'origine des données; et ainsi de suite).
 - 12) Le personnel de l'IIBH et un animateur externe devraient fournir un soutien de base pour convoquer le comité directeur et en animer les réunions.



Figure 5: Groupes de travail discutant de leurs sujets

Responsabilité : Comité directeur, personnel de l'IIBH et animateur

Délai : Février/mars 2024

Mesure n° 5 : Organiser un atelier de deux jours réunissant des représentants du plus grand nombre possible de conseils, ainsi que des membres du personnel concernés et d'autres experts. Discuter et affiner le cadre de travail pour établir et administrer le carrefour climatique.

Responsabilité : Comité directeur, personnel de l'IIBH et animateur



Délai : Avril 2024

Mesure n° 6 : Soumettre des demandes de budget aux deux gouvernements fédéraux. Préciser le montant du financement nécessaire pour réaliser les activités dans le champ d'action proposé et assurer le meilleur soutien possible du carrefour climatique.

Responsabilité : CMI

Délai : S'aligner sur les exercices financiers des États-Unis et du Canada

Mesure n° 7 : Dans l'esprit d'utiliser « *ceci comme une occasion de démontrer comment intégrer la science occidentale et le savoir autochtone* », qui était l'une des stratégies initiales identifiées lors de l'atelier d'avril 2023, envisager la possibilité d'offrir une formation aux conseils et/ou des projets de démonstration/pilotes pour apprendre comment intégrer la science occidentale et le savoir autochtone. Prendre conscience dès le départ que les connaissances autochtones prennent souvent la forme de récits sur des personnes, des lieux et des choses particuliers, contrairement aux données présentées dans des tableaux et d'autres modèles d'apprentissage du paradigme scientifique occidental. Le Conseil de la rivière Souris est apparemment en train d'expérimenter différentes approches pour relever ce défi.

Quelle que soit la manière dont cette mesure à prendre est abordée, il est essentiel de travailler en partenariat avec les peuples autochtones dès le départ pour développer un sens commun de l'objectif et de l'orientation.

Suggestions de mesures à prendre pour la collaboration avec les peuples autochtones

Un autre des plus importants besoins, défis et opportunités soulevés lors de l'atelier d'avril 2023 de l'IIBH a été de *soutenir une collaboration significative avec les peuples autochtones dans les efforts liés aux bassins hydrographiques*. Outre cet objectif général, plusieurs stratégies initiales ont été mises de l'avant (veuillez noter que ces stratégies sont numérotées pour en faciliter la consultation et ne suggèrent aucun ordre de priorité).

1. Déterminer les possibilités de passer d'un simple engagement des peuples autochtones à une prise de décision partagée et à une cogestion.
2. Étudier la possibilité d'élaborer conjointement une stratégie ou une politique visant à soutenir l'engagement significatif des peuples autochtones dans le cadre de la structure permanente de l'IIBH.

- 
3. Fournir des ressources pour renforcer la capacité des peuples autochtones à participer de manière significative.
 4. Clarifier la pertinence et la valeur ajoutée des conseils de l'IIBH pour les communautés autochtones.
 5. Fournir une formation, avec les dirigeants autochtones, sur la meilleure façon de mobiliser et d'engager les individus, les organisations et les communautés autochtones dans les efforts relatifs aux bassins hydrographiques.
 6. Déterminer les possibilités d'intégrer les connaissances écologiques traditionnelles à la science occidentale.

Les participants qui ont abordé ce sujet lors de l'atelier d'octobre ont commencé par formuler plusieurs observations qui fournissent un contexte important pour ce thème :

- Tout d'abord, le concept et la pratique de la « collaboration » ont souvent une connotation différente pour les organismes gouvernementaux et les parties prenantes non autochtones par rapport aux peuples autochtones. La compréhension et la pratique de la collaboration peuvent également varier entre les peuples autochtones. Alors que certaines personnes et certains groupes peuvent mettre l'accent sur la valeur de la collaboration pour l'établissement de relations (établir la confiance, s'engager dans un dialogue ouvert, échanger des connaissances et des informations), d'autres peuvent estimer que la collaboration n'a de sens que lorsqu'elle implique une prise de décision partagée et/ou génère des résultats mesurables sur le terrain.
- Deuxièmement, il est important de réaliser et/ou de préciser que la collaboration (et/ou ce que certains appellent la « congestion ») peut prendre plusieurs formes en fonction du niveau d'engagement – p. ex. observateurs (degré d'engagement le plus faible), groupes consultatifs et/ou membres du Conseil (degré d'engagement le plus élevé). Le type d'engagement approprié peut dépendre de la capacité des peuples autochtones et des gouvernements, des questions abordées et de la culture d'un bassin hydrographique et/ou d'un conseil de contrôle particulier.
- Troisièmement, cependant, le concept de collaboration est opérationnalisé dans une politique ou par un conseil de bassin hydrographique particulier, il devrait créer des occasions pour les peuples autochtones d'élaborer conjointement des politiques et des solutions. En d'autres termes, il devrait passer de la simple « mobilisation » des peuples autochtones dans la résolution coopérative de problèmes et/ou « l'intégration » de leurs connaissances et de leurs intérêts dans les systèmes décisionnels établis, à un véritable partage de la responsabilité pour la production et la mise en œuvre de politiques et de solutions concrètes.
- Quatrièmement, il importe de garder à l'esprit que la plupart des communautés autochtones (si ce n'est toutes) ont des capacités limitées – ce qui signifie qu'elles n'ont pas forcément le temps, les ressources financières, les connaissances pertinentes et/ou l'expertise du personnel pour participer aux conseils de bassins hydrographiques et/ou de contrôle d'une manière qui soit significative pour elles.



Dans le même ordre d'idées, il est également important d'être attentif aux relations intra- et inter-tribales. Le fait de savoir qui est choisi pour s'asseoir à quelle table n'est pas une décision anodine et peut entraîner des conséquences sur l'efficacité des relations de travail.

- Cinquièmement et finalement, il importe de réaliser que les bassins hydrographiques sont plus qu'une simple source d'eau pour les peuples autochtones; ils constituent une patrie et comprennent les plantes, les animaux et l'ensemble de l'écosystème, y compris les communautés humaines.

Outre ces observations contextuelles, les participants qui ont abordé ce sujet ont suggéré plusieurs mesures à prendre. Veuillez noter que ces propositions de mesures à prendre ne sont pas nécessairement présentées dans un ordre de priorité et qu'elles sont numérotées pour en faciliter la consultation. Pour chaque mesure proposée, il a été demandé aux participants d'indiquer qui est responsable de la mise en œuvre de la mesure et dans quel délai.

Mesure n° 1 : Élaborer un cadre stratégique et un ensemble de bonnes pratiques, en partenariat avec les peuples autochtones, afin de promouvoir et de soutenir une collaboration fructueuse avec les peuples autochtones. S'appuyer sur le groupe de travail émergeant au sein de la CMI et sur l'idée d'un « cercle d'experts/de peuples autochtones ».

Responsabilité : Personnel de la CMI et de l'IIBH, conseils, peuples autochtones

Délai : À DÉTERMINER

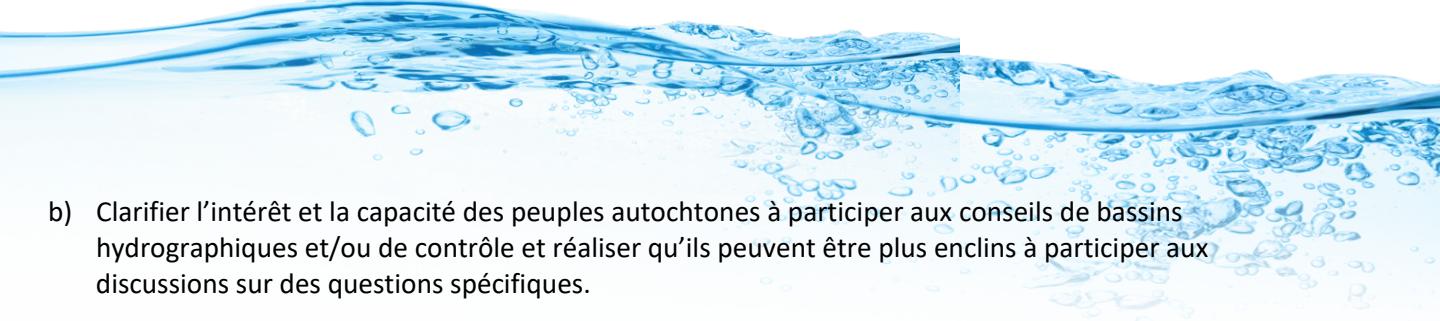
Mesure n° 2 : Embaucher et/ou affecter au moins une personne au sein de la CMI et/ou de l'IIBH pour assurer la liaison avec les peuples autochtones à temps plein. Cette personne ou cette équipe pourrait aider à établir des relations avec les peuples autochtones; soutenir et conseiller les conseils; fournir une formation et un enseignement, le cas échéant; développer et partager des ressources pour accroître la sensibilisation, la compréhension et la capacité; surveiller les efforts de collaboration avec les peuples autochtones et suggérer des moyens d'améliorer les politiques et les pratiques; etc.

Responsabilité : Personnel de l'IIBH

Délai : À DÉTERMINER

Mesure n° 3 : Aller à la rencontre des communautés autochtones en prenant le temps de les visiter et de demander à leurs dirigeants et leurs membres comment, le cas échéant, ils souhaiteraient contribuer aux conseils de bassins hydrographiques et/ou de contrôle de l'IIBH.

- a) Fournir de l'information et de l'éducation sur ce que font ou ne font pas les conseils, et sur la façon dont un conseil de bassin hydrographique local pourrait répondre aux besoins, aux intérêts et aux priorités de la communauté autochtone.

- 
- b) Clarifier l'intérêt et la capacité des peuples autochtones à participer aux conseils de bassins hydrographiques et/ou de contrôle et réaliser qu'ils peuvent être plus enclins à participer aux discussions sur des questions spécifiques.
 - c) Insister sur le fait que les peuples autochtones peuvent contribuer de différentes manières, par exemple en tant qu'observateurs (degré d'engagement le plus faible), que groupes consultatifs ou que membres de conseil (degré d'engagement le plus élevé).
 - d) Fournir des avis distincts aux communautés autochtones, parallèlement aux avis d'information du public. Fournir l'information aux deux publics tôt et souvent.
 - e) Demander aux dirigeants et aux communautés autochtones quel est le meilleur moyen de communiquer avec les dirigeants, le personnel juridique et technique et la communauté dans son ensemble. Consigner en dossier qui fait quoi dans ce sens au sein des conseils de bassins hydrographiques et de contrôle – en d'autres termes, comment les différents conseils de bassins hydrographiques et de contrôle tendent-ils la main aux peuples autochtones, communiquent-ils régulièrement avec eux et soutiennent-ils leur engagement.

Responsabilité : Personnel de l'IIBH, conseils, consultant indépendant/animateur

Délai : À DÉTERMINER

Mesure n° 4 : Fournir un large éventail de ressources pour soutenir la participation des peuples autochtones aux conseils de bassins hydrographiques et de contrôle de l'IIBH. Par exemple, fournir des indemnités pour les frais de déplacement et les dépenses connexes, ainsi qu'une compensation pour le temps et les efforts consacrés à la préparation et à la participation; clarifier leurs rôles et responsabilités; fournir des documents d'orientation; et permettre aux peuples autochtones de faire connaître leurs points de vue et leurs expériences à l'ensemble du conseil afin d'orienter les autres membres du conseil vers une manière différente d'apprendre, de connaître et de résoudre les problèmes.

Responsabilité : CMI/IIBH, conseils

Délai : À DÉTERMINER

Mesure n° 5 : Développer des ressources pour mieux faire connaître et comprendre les communautés autochtones, faciliter la communication et le partage d'informations entre les conseils et les peuples autochtones, et intégrer les connaissances autochtones à la science occidentale. Participer à des événements communautaires, le cas échéant, au sein des communautés autochtones afin d'échanger des informations, d'établir des relations et d'explorer les possibilités de collaboration. Insister sur le fait que toutes ces ressources et activités doivent être développées en partenariat avec les peuples autochtones.

Responsabilité : CMI/IIBH, conseils, peuples autochtones

Délai : À DÉTERMINER



Mesure n° 6 : Dispenser une formation, avec des dirigeants autochtones, sur la meilleure façon de mobiliser et de faire participer les individus, les organisations et les communautés autochtones aux efforts déployés dans le bassin hydrographique. Utiliser les programmes de formation et/ou les ressources existantes, s'il y a lieu. Envoyer des délégations des conseils de bassins hydrographiques et de contrôle intéressés aux séances de formation, et/ou faire venir des experts dans les bassins hydrographiques intéressés pour des discussions plus larges avec la communauté. Réaliser que la meilleure formation est souvent celle que l'on crée soi-même, avec le soutien et l'apport de personnes ou de groupes qui ont une grande expérience. Parmi les ressources existantes, citons la collaboration avec les nations autochtones et la consultation tribale (National Center for Environmental Conflict Resolution); la formation sur les ressources culturelles et l'environnement (US Army Corp of Engineers). En outre, il peut être utile de travailler avec une équipe d'animation – comprenant un ou plusieurs membres autochtones et ayant une expérience des bassins hydrographiques binationaux – afin de concevoir et d'organiser des ateliers sur mesure pour chaque conseil de bassin hydrographique.

Responsabilité : A DÉTERMINER

Délai : À DÉTERMINER

Action n° 7 : Déterminer les possibilités (projets pilotes) d'intégrer les connaissances écologiques traditionnelles à la science occidentale (p. ex. sur les questions d'inondation, qui ont un impact sur le débit des cours d'eau, les pêches, les sites funéraires, etc.) Il faut savoir qu'une grande partie des connaissances écologiques traditionnelles est transmise par les traditions orales au sein des communautés autochtones et que ces connaissances sont souvent considérées comme sacrées.

Responsabilité : IIBH, conseils, peuples autochtones

Délai : À DÉTERMINER

Suggestions de mesures à prendre pour améliorer les conseils de l'IIBH

Un autre des plus importants besoins, défis et opportunités soulevés lors de l'atelier d'avril 2023 de l'IIBH a été de *renforcer les capacités de l'IIBH et des conseils internationaux de bassins hydrographiques*.

Outre cet objectif global, plusieurs stratégies initiales ont été mises de l'avant (veuillez noter que ces stratégies sont numérotées pour en faciliter la consultation et ne suggèrent aucun ordre de priorité).

1. Répondre aux besoins et aux opportunités actuels liés à la capacité financière, à la capacité humaine (direction, membres de conseil et personnel) et à la capacité de connaissance.
2. Continuer à fournir des fonds pour soutenir les membres des conseils ainsi que l'IIBH en général. Explorer les possibilités d'obtenir des fonds d'autres sources de la CMI, d'organismes gouvernementaux et d'organisations philanthropiques.

- 
3. Veiller à ce que l'IIBH soit prêt à agir lorsqu'un champion local émerge et est prêt à créer une « coalition pour le changement » dans un bassin hydrographique transfrontalier. Tenir compte de la capacité des personnes qui participent aux conseils internationaux de bassins hydrographiques et élaborer des stratégies pour éviter l'épuisement (p. ex. créer des prix reconnaissant les contributions des personnes, soutenir des mini-sabbatiques pour permettre aux membres des conseils de se renouveler et de se ressourcer, et ainsi de suite).
 4. Tirer parti de diverses sources de connaissances, mais ne pas partir du principe que des données plus nombreuses et de meilleures qualités conduiront nécessairement à une participation plus forte et à une résolution coopérative des problèmes. Trouvez un équilibre entre l'investissement dans les données, l'engagement et l'action coopérative, tout en maintenant l'attente d'un apprentissage continu et d'une gestion adaptative.

Les participants qui ont abordé ce sujet lors de l'atelier d'octobre ont proposé les mesures à prendre suivantes. Veuillez noter que ces propositions de mesures ne sont pas nécessairement présentées dans un ordre de priorité et qu'elles sont numérotées pour en faciliter la consultation. Pour chaque mesure proposée, il a été demandé aux participants d'indiquer qui est responsable de la mise en œuvre de la mesure, et dans quel délai.

Mesure n° 1 : Améliorer la sensibilisation et l'engagement en ciblant différents publics et en utilisant des messages et des médias appropriés.

- a) Améliorer la consultation publique. Commencer en procédant à une vérification des efforts de consultation publique existants réalisés dans l'ensemble des bassins hydrographiques et par l'ensemble des conseils de contrôle. Identifier ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Aborder ce sujet lors d'un atelier ciblé organisé dans le cadre de l'une des réunions semestrielles de l'IIBH afin d'échanger des informations, d'apprendre les uns des autres et de développer de nouvelles approches en matière de consultation publique.
- b) Impliquer les jeunes et les leaders émergents dans un ou plusieurs programmes ciblés :
 - 1) Engager des étudiants de premier et deuxième cycles par le biais de stages, de bourses et de programmes coopératifs pour travailler sur des questions pertinentes pour certains conseils de bassins hydrographiques et de contrôle, y compris le travail sur le terrain, la recherche, etc.
 - 2) Nommer des leaders émergents au sein des conseils de bassins hydrographiques et de contrôle dans le cadre d'un programme de développement du leadership (élaborer un cadre simple pour le programme de leadership qui comprend des objectifs d'apprentissage, le développement des compétences et des attentes).
 - 3) Explorer l'idée d'une sorte d'« équipe de conservation » pour mobiliser les étudiants et les faire participer à des recherches, des projets sur le terrain et des activités en rapport avec des conseils de bassins hydrographiques et/ou de contrôle particulier.

- c) Renforcer l'engagement des peuples autochtones. Voir les mesures proposées dans la section précédente de ce résumé de l'atelier.

Responsabilité : A DÉTERMINER

Délai : À DÉTERMINER

Mesure n° 2 : Améliorer le partage des connaissances par le biais d'une ou de plusieurs stratégies, y compris, mais sans s'y limiter :

- a) Prévoir un espace dédié lors des réunions semestrielles de l'IIBH pour que les membres des conseils puissent se réunir et échanger des informations sur des sujets d'intérêt mutuel. Envisager d'expérimenter des outils de collaboration tels que les *réunions en espace ouvert*, où les participants proposent des sujets et d'autres participent en fonction de leur intérêt. Cette méthode offre une structure permettant de donner aux gens la possibilité et la responsabilité de créer des conversations et des produits de qualité.
- b) Entrer en contact avec les peuples autochtones et d'autres populations locales pour partager ses connaissances sur la terre et l'eau (voir les mesures suggérées dans la section précédente de ce résumé d'atelier). Pour des exemples sur la façon de procéder, voir le *Forum du bassin hydrographique du lac des Bois* et le *Rapport sur l'état du bassin*, ainsi que le *Forum sur la science de l'eau des lacs Osoyoos*.
- c) Mettre à disposition un « formateur itinérant » possédant des connaissances spécialisées sur des sujets particuliers (p. ex. les changements climatiques). L'idée est que cette personne ou cette équipe soit à la disposition des conseils de bassins hydrographiques et de contrôle intéressés pour faciliter l'échange des connaissances sur des sujets particuliers. Garder à l'esprit que de nombreux experts voudront démontrer leurs connaissances d'un sujet particulier plutôt que d'animer une discussion au sein d'un conseil et/ou de la communauté, puis de compléter les connaissances du bassin hydrographique avec des idées, des informations et des exemples provenant d'autres endroits. On pourrait envisager de faire travailler un animateur professionnel aux côtés du formateur itinérant afin d'éviter ce scénario.

Responsabilité : A DÉTERMINER

Délai : À DÉTERMINER



Figure 6 : Petit groupe de travail discutant de son sujet



Mesure n° 3 : Améliorer la gestion de l'information au moyen d'une ou de plusieurs stratégies :

- a) Clarifier et communiquer, en temps opportun et de manière transparente, la manière dont les fonds de l'IIBH sont gérés au sein des conseils. Expliquer le rendement des investissements à tous les membres de conseils et à la communauté au sens large, le cas échéant.
- b) Clarifier et communiquer, en temps utile et de manière transparente, l'objectif et la portée des différentes études scientifiques et techniques et des rapports d'avancement. Expliquer les résultats et les implications à tous les membres de conseils et à la communauté au sens large, le cas échéant.
- c) Sachant qu'un grand nombre de projets et d'études de conseils visent à obtenir des informations de base et à combler des lacunes, à élaborer un protocole ou un cadre qui crée une certaine marge, une opportunité et/ou une capacité pour les conseils de traiter d'autres questions d'actualité.
- d) Développer un référentiel de données en libre accès, qui pourrait/devrait être géré par l'une des agences gouvernementales.

Responsabilité : A DÉTERMINER

Délai : À DÉTERMINER

Mesure n° 4 : Élaborer et mettre en œuvre (ou au moins expérimenter) des stratégies de recrutement et de fidélisation des membres de conseils. Garder à l'esprit que l'enthousiasme a tendance à être élevé au début et à s'estomper au fil du temps.

Responsabilité : A DÉTERMINER

Délai : À DÉTERMINER

Mesure n° 5 : Faciliter les transitions et la continuité entre les membres de conseils en fournissant ou en améliorant l'orientation des nouveaux membres de conseils.

Responsabilité : A DÉTERMINER

Délai : À DÉTERMINER



Mesure n° 6 : Renforcer les capacités des conseils par le biais de diverses stratégies :

- a) Assurer une conversation entre les conseils et la CMI/l'IIBH sur le processus d'élaboration de plans de travail (y compris la structure et la composition des conseils) et sur la nécessité de maintenir un équilibre dynamique entre les aspirations de bas en haut et les ressources fournies du haut vers le bas. En d'autres termes, une approche de bas en haut dans laquelle un conseil local aspire à réaliser plus que ce que permettent les ressources fournies du haut vers le bas n'est pas susceptible d'être constructive. De même, permettre à la CMI/l'IIBH de fixer les objectifs et l'ordre du jour des conseils locaux du haut vers le bas n'est pas de nature à faciliter l'appropriation au niveau local pour accomplir le travail souhaité.

En fin de compte, le processus d'établissement de l'ordre du jour et de mise en place des capacités doit être un processus conjoint qui est inclusif, transparent et intentionnel. La CMI/l'IIBH devrait tenir les conseils responsables de la mission première de la CMI (c.-à-d. prévenir et/ou résoudre les différends transfrontaliers), tandis que les conseils locaux devraient trouver la meilleure façon d'atteindre des intérêts communs dans le cadre de la directive ou du mandat général.

- b) Demander aux conseils d'élaborer des plans de travail qui définissent leurs objectifs, leurs activités et toute lacune en matière de capacité pour atteindre les résultats souhaités (p. ex. ressources humaines, ressources financières, connaissances, réseaux de communication, etc.) Travailler avec la CMI et d'autres entités appropriées pour obtenir les ressources nécessaires. Une autre stratégie consiste à limiter les directives/objectifs d'un conseil de bassin hydrographique ou de contrôle particulier en fonction de ses capacités existantes.
- c) Étudier la possibilité de consacrer davantage de personnel de la CMI/l'IIBH à des conseils de bassins hydrographiques et de contrôle particuliers.

Responsabilité : Conseils et IIBH

Délai : S'aligner sur la pratique et les délais établis pour l'élaboration des plans de travail

Mesure n° 7 : Mettre en place un mécanisme ou un cadre pour intégrer la quantité d'eau, la qualité de l'eau et la santé des écosystèmes aquatiques.

Responsabilité : Conseils et IIBH

Délai : À DÉTERMINER



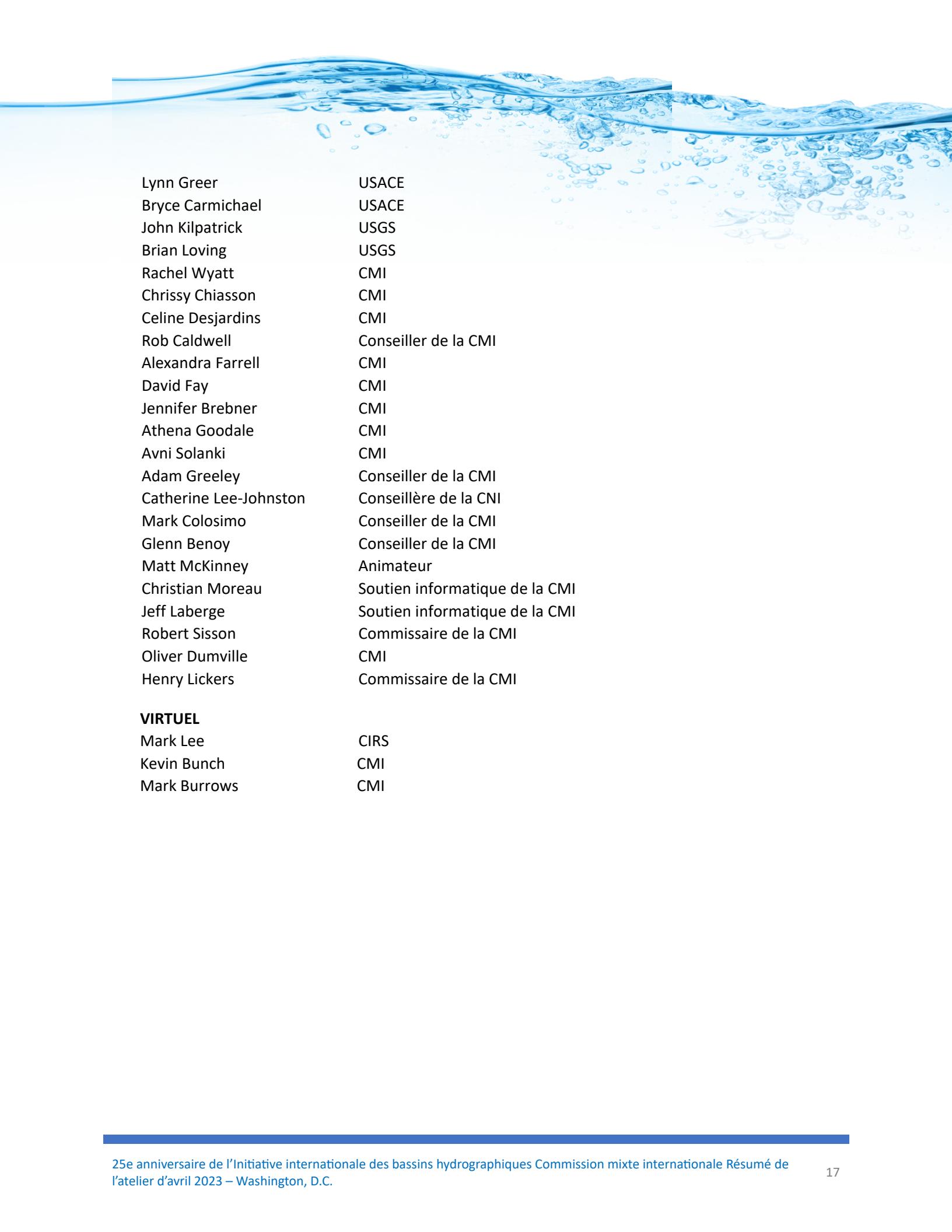
Conclusions et prochaines étapes

Une fois que le personnel de l'IIBH et l'animateur auront rédigé une version préliminaire du résumé de l'atelier, celle-ci sera communiquée aux participants afin qu'ils l'examinent et la commentent. Les commentaires des participants seront ensuite incorporés dans le résumé ou le rapport final de l'atelier.

Les mesures proposées et les autres informations générées par ce processus seront ensuite utilisées pour (1) réviser et mettre à jour le plan quinquennal de l'IIBH, et dans le cadre de l'évaluation stratégique pour la période 2020-2025; et (2) préparer le 6^e rapport au gouvernement en 2025.

Annexe A : Liste des participants

Nom	Acronyme de l'organisme
EN PERSONNE	
Dave Hutchinson	ECCC, CICLO
Sonja Michelsen	USACE
Karen Cedarwall	CIBLRP
Jo Werba	CMI
Matthew Child	CMI
Tom Edge	CCPS
Teika Newton	CIBLRP, CMI
Sue Lowry	Conseil d'étude SMM
Bruce Davison	ECCC, CIRS, CESMM
Sarah Lobrichon	CMI
Michael Laitta	CMI
Tia Dumoulin	CMI
Todd Sellers	CIBLRP
Theresa Haugen	CIBRR, CIBLRP
Joan Frain	CILOFSL
Wendy Leger	ECCC, GAGL
Paul Allen	CMI
Erika Klyszejko	CMI
Matt Myers	CIBLRP
Sandra Svoboda	CMI
Lyne Sabourin	CMI
Martin Suchy	ECCC, CICLO, CICLK, CICRB
Frank Seglenieks	ECCC
Nicole O'Brien	ECCC
Evan Friesenhan	ECCC



Lynn Greer	USACE
Bryce Carmichael	USACE
John Kilpatrick	USGS
Brian Loving	USGS
Rachel Wyatt	CMI
Chrissy Chiasson	CMI
Celine Desjardins	CMI
Rob Caldwell	Conseiller de la CMI
Alexandra Farrell	CMI
David Fay	CMI
Jennifer Brebner	CMI
Athena Goodale	CMI
Avni Solanki	CMI
Adam Greeley	Conseiller de la CMI
Catherine Lee-Johnston	Conseillère de la CNI
Mark Colosimo	Conseiller de la CMI
Glenn Benoy	Conseiller de la CMI
Matt McKinney	Animateur
Christian Moreau	Soutien informatique de la CMI
Jeff Laberge	Soutien informatique de la CMI
Robert Sisson	Commissaire de la CMI
Oliver Dumville	CMI
Henry Lickers	Commissaire de la CMI

VIRTUEL

Mark Lee	CIRS
Kevin Bunch	CMI
Mark Burrows	CMI



Annexe B : Ordre du jour de l'atelier

Ordre du jour de l'atelier de l'IIBH d'octobre 2023 –

L'Initiative internationale sur les bassins hydrographiques – 25 ans et au-delà

Date : Le jeudi 19 octobre 2023

Heure : De 11 h à 14 h 45 (heure de l'Est)

Lien TEAMS : Cliquez ici pour participer à la réunion

Lieu :

Hôtel Sheraton Ottawa

150, rue Albert

Ottawa (Ontario) K1P 5G2

Penthouse A/B,

Thème : L'atelier de l'IIBH d'octobre 2023 à Ottawa se concentrera sur la discussion et l'identification des priorités et des besoins spécifiques des conseils, des opportunités et des mécanismes autour de ces quatre thèmes, afin qu'ils puissent être mis à profit dans les années à venir par le biais de l'IIBH.

Objectifs :

1. Préciser les détails et les points de vue des conseils sur les initiatives futures du programme de l'IIBH.
2. Permettre l'échange d'informations entre les Conseils.

Animateur : Matt McKinney

Heure	Sujet	Responsable
11:00- 11:05	Bienvenue et présentations des commissaires de la CMI	Commissaires



11:05- 11:15	Bref récapitulatif de l'atelier de l'IIBH d'avril 2023, et des buts et objectifs de l'atelier de l'IIBH d'octobre 2023	Coordinateurs de l'IIBH Glenn Benoy et Mark Colosimo
11:15- 11:30	Instructions pour les groupes de discussion	Animateur de l'atelier Matt McKinney
Discussions en petits groupes / dîner de travail		
11:30- 13:00	Adapter les outils climatiques aux bassins hydrographiques locaux	Tisser des liens entre les savoirs autochtones et la science occidentale/soutenir une collaboration fructueuse avec les peuples autochtones Renforcement des capacités de l'IIBH et des conseils internationaux de bassins hydrographiques
Compte rendu des groupes de travail et des discussions		
13:00- 14:30	Adapter les outils climatiques aux bassins hydrographiques locaux	Compte rendu de 15 minutes; Discussion de 15 minutes
	Établir des liens entre les savoirs autochtones et la science occidentale / favoriser une collaboration fructueuse avec les peuples autochtones	Compte rendu de 15 minutes; Discussion de 15 minutes
	Renforcement des capacités de l'IIBH et des conseils internationaux de bassins hydrographiques	Compte rendu de 15 minutes; Discussion de 15 minutes
14:30- 14:40	Commentaires de clôture; prochaines étapes	Coordinateurs de l'IIBH Glenn Benoy et Mark Colosimo



Annexe C : Fiche de travail sur les changements climatiques

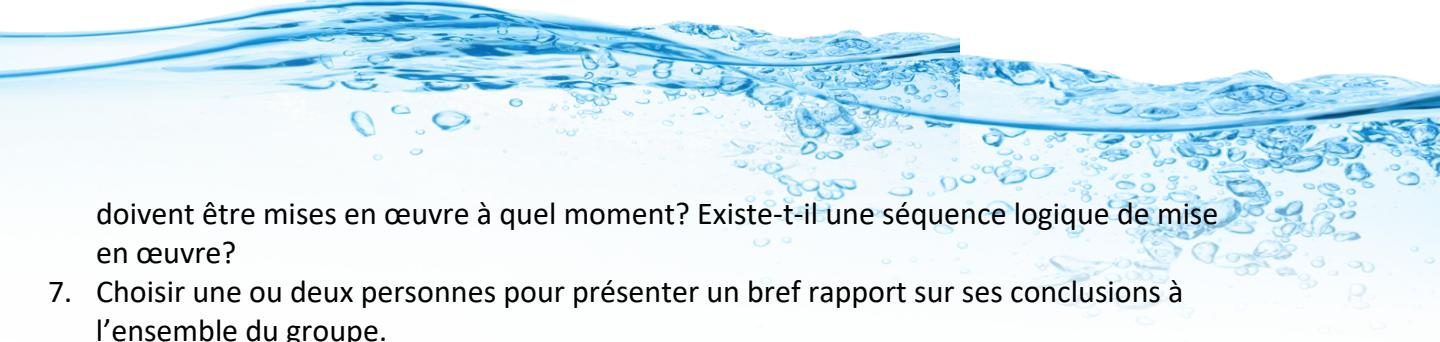
L'un des plus importants besoins, défis et opportunités soulevés lors de l'atelier de l'IIBH d'avril 2023 a été d'adapter les modèles et scénarios de changements climatiques aux bassins hydrographiques locaux.

Outre cet objectif global, plusieurs stratégies initiales ont été mises de l'avant (veuillez noter que ces stratégies sont numérotées pour en faciliter la consultation et ne suggèrent aucun ordre de priorité).

1. En profiter pour montrer comment intégrer la science occidentale et les connaissances autochtones.
2. Envisager la possibilité de créer une équipe de consultants sur les changements climatiques pour soutenir ce type d'effort (voir, par exemple, le groupe de consultants dans le bassin hydrographique de la rivière Sainte-Croix).
3. Encourager les conseils internationaux de bassins hydrographiques à créer une sorte de comité sur les changements climatiques et à intégrer des stratégies de résilience dans les plans de travail.
4. Fournir aux conseils internationaux de bassins hydrographiques un modèle ou un document d'orientation pour soutenir le processus d'adaptation des modèles et des scénarios de changements climatiques aux bassins hydrographiques locaux.

Directives pour les discussions en petits groupes

1. Chaque petit groupe sera animé par un membre du personnel de l'IIBH. Commencer par se présenter brièvement – nom, affiliation et expérience dans le domaine.
2. Discuter brièvement et affiner l'objectif énoncé – en italique ci-dessus.
3. Établir des options/mesures pour atteindre l'objectif. Commencer par les quatre stratégies présentées ci-dessus, les décortiquer et les développer plus en détail, puis réfléchir à d'autres tâches, activités ou méthodes pour atteindre l'objectif.
4. Préciser qui est responsable de la mise en œuvre de quelles stratégies – le personnel de l'IIBH, les conseils de bassins hydrographiques, les conseils de contrôle, les conseils en collaboration avec le personnel de la CMI, ou autre. Ne pas hésiter à élaborer un tableau pour illustrer ces informations.
5. Y a-t-il des conseils ou des régions transfrontalières pour lesquels ce sujet est particulièrement important? Y a-t-il un besoin dans l'ensemble de la région transfrontalière?
6. Clarifier (du mieux que l'on peut) la priorité de mise en œuvre de chaque mesure à prendre en élaborant un calendrier préliminaire... en d'autres termes, quelles mesures



doivent être mises en œuvre à quel moment? Existe-t-il une séquence logique de mise en œuvre?

7. Choisir une ou deux personnes pour présenter un bref rapport sur ses conclusions à l'ensemble du groupe.

Annexe D : Fiche de travail sur la collaboration avec les peuples autochtones

L'un des plus importants besoins, défis et opportunités soulevés lors de l'atelier d'avril 2023 de l'IIBH a été de soutenir une *collaboration significative avec les peuples autochtones dans les efforts visant les bassins hydrographiques*. Outre cet objectif général, plusieurs stratégies initiales ont été mises de l'avant (il est à noter que ces stratégies sont numérotées pour en faciliter la consultation et ne suggèrent aucun ordre de priorité).

1. Déterminer les possibilités de passer d'un simple engagement des peuples autochtones à une prise de décision partagée et à une cogestion.
2. Étudier la possibilité d'élaborer conjointement une stratégie ou une politique visant à soutenir l'engagement significatif des peuples autochtones dans le cadre de la structure permanente de l'IIBH.
3. Fournir des ressources pour renforcer la capacité des peuples autochtones à participer de manière significative.
4. Clarifier la pertinence et la valeur ajoutée des conseils de l'IIBH pour les communautés autochtones.
5. Fournir une formation, avec les dirigeants autochtones, sur la meilleure façon de mobiliser et d'engager les individus, les organisations et les communautés autochtones dans les efforts relatifs aux bassins hydrographiques.
6. Déterminer les possibilités d'intégrer les connaissances écologiques traditionnelles à la science occidentale.

Directives pour les discussions en petits groupes

1. Chaque petit groupe sera animé par un membre du personnel de l'IIBH. Commencer par se présenter brièvement – nom, affiliation et expérience dans le domaine.
2. Discuter brièvement et affiner l'objectif énoncé – *en italique ci-dessus*.
3. Élaborer des options/mesures à prendre pour atteindre l'objectif. Commencer par les six stratégies présentées ci-dessus, les décortiquer et les développer plus en détail, puis procéder à une séance de remue-méninges pour trouver d'autres tâches, activités ou méthodes pour atteindre l'objectif.
4. Préciser qui est responsable de la mise en œuvre des stratégies – personnel de l'IIBH, conseils de bassins hydrographiques, conseils de contrôle, conseils en collaboration avec



le personnel de la CMI, ou autre. Ne pas hésiter à dresser un tableau pour illustrer ces informations.

5. Y a-t-il des conseils ou des régions transfrontalières pour lesquels ce sujet est particulièrement important? Y a-t-il un besoin dans l'ensemble de la région transfrontalière?
6. Clarifier (du mieux que l'on peut) la priorité de mise en œuvre de chaque mesure en élaborant un calendrier préliminaire... en d'autres termes, quelles mesures doivent être mises en œuvre à quel moment? Existe-t-il une séquence logique de mise en œuvre?
7. Choisir une ou deux personnes pour présenter un bref rapport sur ses résultats à l'ensemble du groupe.

Annexe E : Fiche de travail sur l'amélioration des conseils de l'IIBH

L'un des plus importants besoins, défis et opportunités soulevés lors de l'atelier d'avril 2023 sur l'IIBH a été de *renforcer les capacités de l'IIBH et des conseils internationaux de bassins hydrographiques*.

Outre cet objectif global, plusieurs stratégies initiales ont été mises de l'avant (il est à noter que ces stratégies sont numérotées pour en faciliter la consultation et ne suggèrent aucun ordre de priorité).

1. Répondre aux besoins et aux opportunités actuels liés à la capacité financière, à la capacité humaine (direction, membres de conseil et personnel) et à la capacité de connaissance.
2. Continuer à fournir des fonds pour soutenir les membres de conseils ainsi que l'IIBH en général. Étudier les possibilités d'obtenir des fonds d'autres sources de la CMI, d'organismes gouvernementaux et d'organisations philanthropiques.
3. Veiller à ce que l'IIBH soit prêt à agir lorsqu'un champion local émerge et est prêt à mettre en place une « coalition pour le changement » dans un bassin hydrographique transfrontalier. Tenir compte de la capacité des personnes qui participent aux conseils internationaux des bassins hydrographiques et élaborer des stratégies pour éviter l'épuisement (p. ex. créer des prix reconnaissant les contributions des personnes, soutenir des mini-sabbatiques pour permettre aux membres des conseils de se renouveler et de se ressourcer, et ainsi de suite).
4. Tirer parti de diverses sources de connaissances, mais ne pas partir du principe que des données plus nombreuses et de meilleures qualités conduiront nécessairement à une participation plus forte et à une résolution coopérative des problèmes. Il faut trouver un équilibre entre l'investissement dans les données, l'engagement et l'action coopérative,



tout en maintenant l'attente d'un apprentissage continu et d'une gestion adaptative.

Directives pour les discussions en petits groupes

1. Chaque petit groupe sera animé par un membre du personnel de l'IIBH. Commencer par se présenter brièvement – nom, affiliation et expérience dans le domaine.
2. Discuter brièvement et affiner l'objectif énoncé – *en italique ci-dessus*.
3. Développer des options/mesures à prendre pour atteindre l'objectif. Commencer par les six stratégies présentées ci-dessus, les décortiquer et les développer plus en détail, puis réfléchir à d'autres tâches, activités ou méthodes pour atteindre l'objectif.
4. Préciser qui est responsable de la mise en œuvre des stratégies – personnel de l'IIBH, conseils de bassins hydrographiques, conseils de contrôle, conseils en collaboration avec le personnel de la CMI, ou autre. N'hésitez pas à dresser un tableau pour illustrer ces informations.
5. Y a-t-il des conseils ou des régions transfrontalières pour lesquels ce sujet est particulièrement important? Y a-t-il un besoin dans l'ensemble de la région transfrontalière?
6. Clarifier (du mieux que l'on peut) la priorité de mise en œuvre de chaque mesure en élaborant un calendrier préliminaire... en d'autres termes, quelles mesures doivent être mises en œuvre à quel moment? Existe-t-il une séquence logique de mise en œuvre?
7. Choisir une ou deux personnes pour présenter un bref rapport sur ses conclusions à l'ensemble du groupe.